

les investissements directs du Canada représentent 2 milliards de plus. L'investissement hongkongais au Canada se chiffre à près de 5 milliards de dollars et Hong Kong est le deuxième acheteur de titres d'emprunt canadiens en Asie (après le Japon). Ensemble, les Lignes aériennes Canadien International, Air Canada et Cathay Pacific assurent plus de 30 vols par semaine entre le Canada et l'aéroport Kai Tak de Hong Kong. En outre, des centaines de sociétés canadiennes ont d'importantes opérations sur le territoire.

ENTRER ET RÉSIDER DANS LA RSAS

Les renseignements fournis ci-après étant susceptibles de changer à tout moment, toute question concernant l'entrée et la résidence dans la RSAS doit être adressée au département de l'Immigration de Hong Kong.

À compter du 1^{er} juillet 1997, l'entrée et la résidence dans la Région sous administration spéciale de Hong Kong seront classées dans quatre catégories :

- a. Le droit de résider, qui est défini davantage comme le droit à la résidence permanente;
- b. le droit d'établissement (ou un statut d'immigrant équivalent, selon le libellé de la future loi);
- c. le séjour incondtionnel;
- d. le séjour conditionnel.

Les conditions et les formalités rattachées à chacune de ces catégories, de même que toute décision touchant les particuliers, relèvent du Département de l'Immigration de la RSAS de Hong Kong. Bien que tout ait été fait pour que l'information fournie sur ce dossier complexe